

Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) – Partie IIIC / 2^e série

1. Le 14 mai 2003, le Conseil fédéral a pris la décision suivante:

Vu le rapport d'examen du 10 mars 2003 établi par l'Office fédéral du développement territorial, le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), partie IIIC / 2^e série concernant les aérodromes de Reichenbach, Bex, Münster, Raron aérodrome, Raron hélicoptère et Birrfeld (adaptation) est approuvé.

2. Le PSIA partie IIIC / 2^e série, le rapport explicatif et le rapport d'examen y relatifs, ainsi que les parties conceptionnelles n° I à IIIB approuvées le 18 octobre 2000 et la partie IIIC / 1^{re} série peuvent être consultés

- sur Internet à l'adresse:
<http://www.admin.ch/uvek/themen/luftverk/sil/f/index.htm>

ou sur demande, durant les heures de bureau, auprès de:

- l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)
Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne, tél. 031 325 98 61
- l'Office fédéral du développement territorial
Bundeshaus Nord, 3003 Berne, tél. 031 322 40 58.

27 mai 2003

Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)

Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) - Partie IIIC / 2e série

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	20
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.05.2003
Date	
Data	
Seite	3293-3293
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 306

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.